

Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou bien de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans les communes de la Haute-Garonne ci-dessous. Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds.

ANTIGNAC
ARGUT-DESSOUS
ARTIGUE
BACHOS
BAGNERES-DE-LUCHON
BAREN
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS
BEZINS-GARRAUX
BILLIERE
BOURG-D'OUAIL
BOUTX
BURGALAYS
CASTILLON-DE-LARBOUST
CATHERVIELLE
CAUBOUS
CAZARIL-LASPENES
CAZAUX-LAYRISSE
CAZEAUX-DE-LARBOUST
CIER-DE-LUCHON
CIRES
GARIN
GOUAUX-DE-LARBOUST
GOUAUX-DE-LUCHON
GURAN
HERRAN
JURVIELLE
JUZET-DE-LUCHON
LEGE
MAYREGNE
MELLES
MONTAUBAN-DE-LUCHON
MOUSTAJON
OO
PORTET-D'ASPET
PORTET-DE-LUCHON
POUBEAU
RAZECUEILLE
SACOURVIELLE
SAINT-AVENTIN
SAINT-MAMET
SAINT-PAUL-D'OUAIL
SALLES-ET-PRATVIEL
SIGNAC
SODE
TREBONS-DE-LUCHON
BINOS